



Hauteur de plafond prévu à 2m34 se retrouve à 1m80

Par **fabet74**, le 30/11/2009 à 19:20

Bonjour,

je vais recevoir les clés de mon appartement F2 le 15 décembre mais lors d'une visite j'ai mesuré la hauteur sous plafond non pas à 2.34 comme écrit dans le contrat mais à 1m81 rendant pour moi inutilisable comme chambre la pièce (les 2m 10 sous 1m80 sont passés à 3m50) . est un motif légal pour poser des réserves lors de la remise des clés ? est-il dans la légalité et dois-je me taire ? que faire ? merci